

SAGE DU BAS-LEON

(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

le 23 Juin 2023 (*Plabennec*)

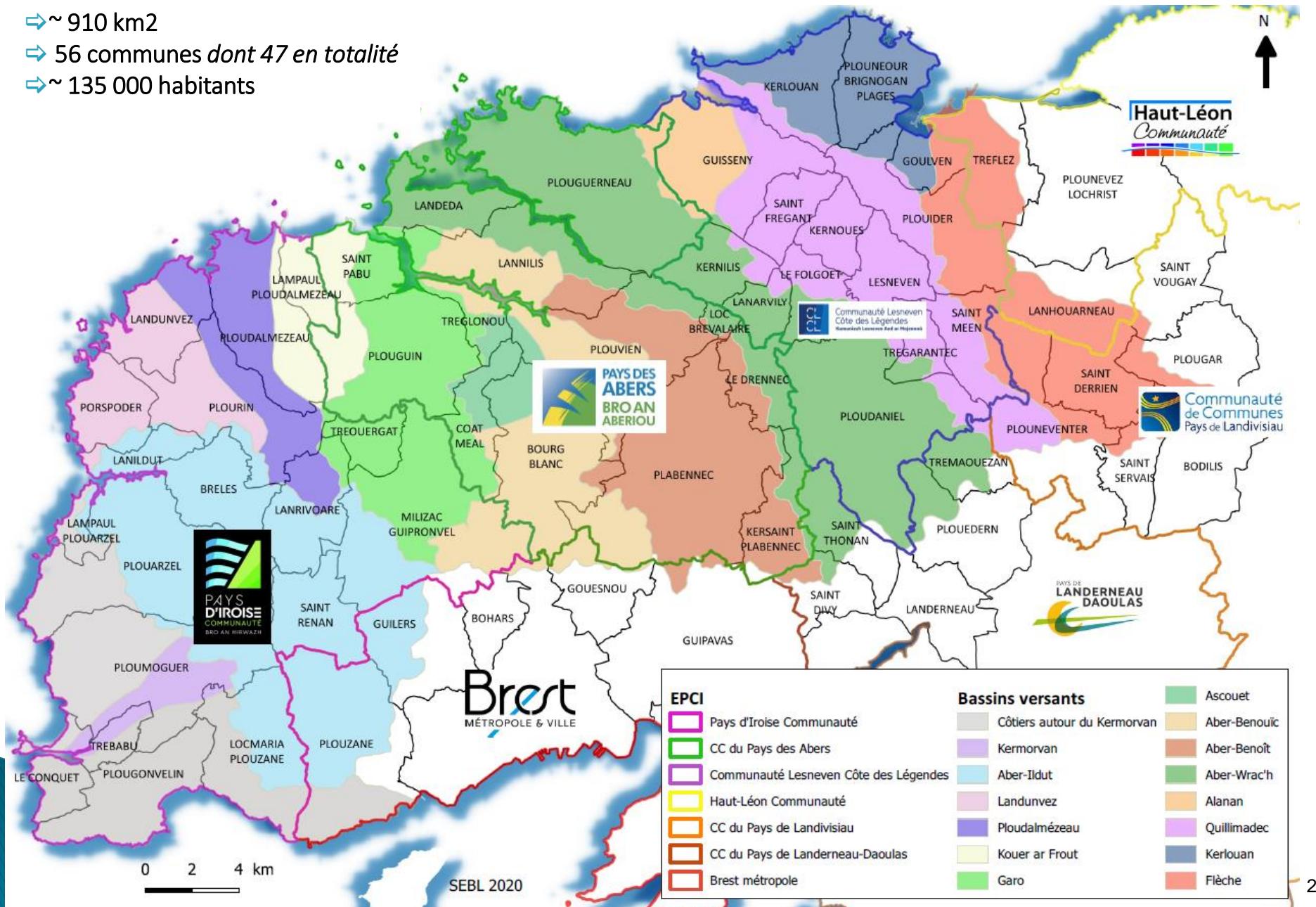


Structure porteuse du SAGE : le Syndicat des Eaux du Bas-Léon

Territoire



- ➡ ~ 910 km²
 - ➡ 56 communes *dont 47 en totalité*
 - ➡ ~ 135 000 habitants



ORDRE DU JOUR

1. Composition de la CLE & mise à jour du bureau
2. Contrat territorial Bas-Léon : indicateurs & signature
3. PAOT
4. Dossiers en cours
5. Avis de la CLE
6. Planification

COMPOSITION DE LA CLE ET MISE À JOUR DU BUREAU

COMPOSITION DE LA CLE DU SAGE DU BAS LEON

Dernier renouvellement général : 17 octobre 2019

A renouveler le : 16 octobre 2025

Mise à jour : DCPPAT/BC le 11 / 07 / 2022

- 1- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

- Représentant du Conseil régional de Bretagne

Mme Régine ROUE

- Représentants du Conseil départemental du Finistère

M. Guy TALOC

- Représentants des maires du Finistère

Mme Véfa KERGUILLEC, vice-présidente de Brest Métropole

Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, vice-présidente de la communauté de communes du pays des Abers

M. Roger TALAMAIN, vice-président de la communauté de communes du pays des Abers

Mme Monique LOAEC, membre du bureau communautaire de la communauté de communes du pays des Abers

M. Christophe BELE, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes

M. René PAUGAM, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes

M. Raphaël RAPIN, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes

M. Michel TANNE, communauté Lesneven Côtes des Légendes

M. Eric PENNEC, vice-président de Haut Léon Communauté

Mme Marguerite LAMOUR, vice-présidente de Pays d'Iroise Communauté

M. Lucien KEREBEL, vice-président de Pays d'Iroise Communauté

M. Gilles MOUNIER, vice-présidente de Pays d'Iroise Communauté

- 2- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

- Représentants de la chambre d'agriculture du Finistère

Un représentant élu

- Représentant des propriétaires fonciers

M. Patrick de COATPONT

- Représentant de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest

Mme Nicole THORAVAL

- Représentant des associations de protection de la nature

Modifications de la CLE à venir

CCI : M. Franck Meunier remplaçant de Mme Thoraval (Laita) est candidat
=> Mme Thoraval sera absente pour la CLE

M. Jean-Yves PIRIOU, association "eau et rivières de Bretagne"

- Représentant de la fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (Finistère)

M. Yves CHAIGNEAU

- Représentant des consommateurs

M. Gilbert LE MAIGNAN, membre de la CLCV

- Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord

M. Sylvain HUCHETTE

- 3- Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat

le préfet coordonnateur de bassin

le préfet du Finistère

le chef de la mission inter services de l'eau du Finistère

le directeur de la délégation territoriale du Finistère de l'agence régionale de santé (ARS)

le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

la directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant

le président du Parc naturel marin d'Iroise

En outre, un représentant désigné par le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère peut assister aux réunions de la commission locale de l'eau avec voix consultative.



Excusés

- ▶ **Collège des élus (14 membres)**
 - Mme Roué (Région)
 - Mme Lamour (SEBL)
 - M. Talarmain (CCPA)
 - M. Kerebel (CCPI)
 - Mme Kerguillec (décédée)

- ▶ **Collège des socio-professionnels (7 membres)**
 - Mme Thoraval
 - M. De Coat Pont
 - M. Huchette



COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE BAS-LEON

=> 12 membres/28

=> un nouvel élu à désigner

COMPOSITION BUREAU DE CLE DU BAS-LEON		Fonction ou organisme représenté	Réprésentant
Collège des représentants des élus des établissements publics de coopération intercommunale	1	Président	M. Christophe BELE
	2	1 ^{ère} Vice-présidente	Mme Marguerite LAMOUR
	3	2 ^{ème} Vice-président	M. Gilles MOUNIER
	4	3 ^{ème} Vice-président	M. Guy TALOC
	5	Conseillère Régionale	Mme Régine ROUE
	6	Conseiller départemental	M. Guy TALOC
Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations	1	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Julien CABON
	2	Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Yves CHAIGNEAU
	3	Associations de protection de l'environnement	M. Jean-Yves PIRIOU
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat	2	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	M. Le Directeur ou son représentant
	3	Mission interservices de l'eau et de la nature du Finistère	M. Le Directeur ou son représentant
	4	Office français de la biodiversité	M. Le Directeur ou son représentant

▶ Proposition d'élire M. Talarmain au sein du 1^{er} collège (CCPA)

CTU BAS-LÉON

INDICATEURS DE SUIVI

FEUILLE DE ROUTE BAS-LEON 2023/2025

- > indicateurs de suivi



Suite à la réunion de **COPIL Bas-Léon du 31 mars**, demande de l'**AELB et des services de l'Etat** d'introduire des **indicateurs** et des **cibles d'objectif** pour apprécier la dynamique et l'adéquation des moyens :



► **Pour les captages prioritaires et sensibles** (cf. diapo 10) :

- L'ensemble des captages prioritaires dispose d'un diagnostic des pressions et fait l'objet d'un programme d'actions
- L'ensemble des agriculteurs concernés a été rencontré et a fait l'objet d'un conseil

► **Pour les zones humides** :

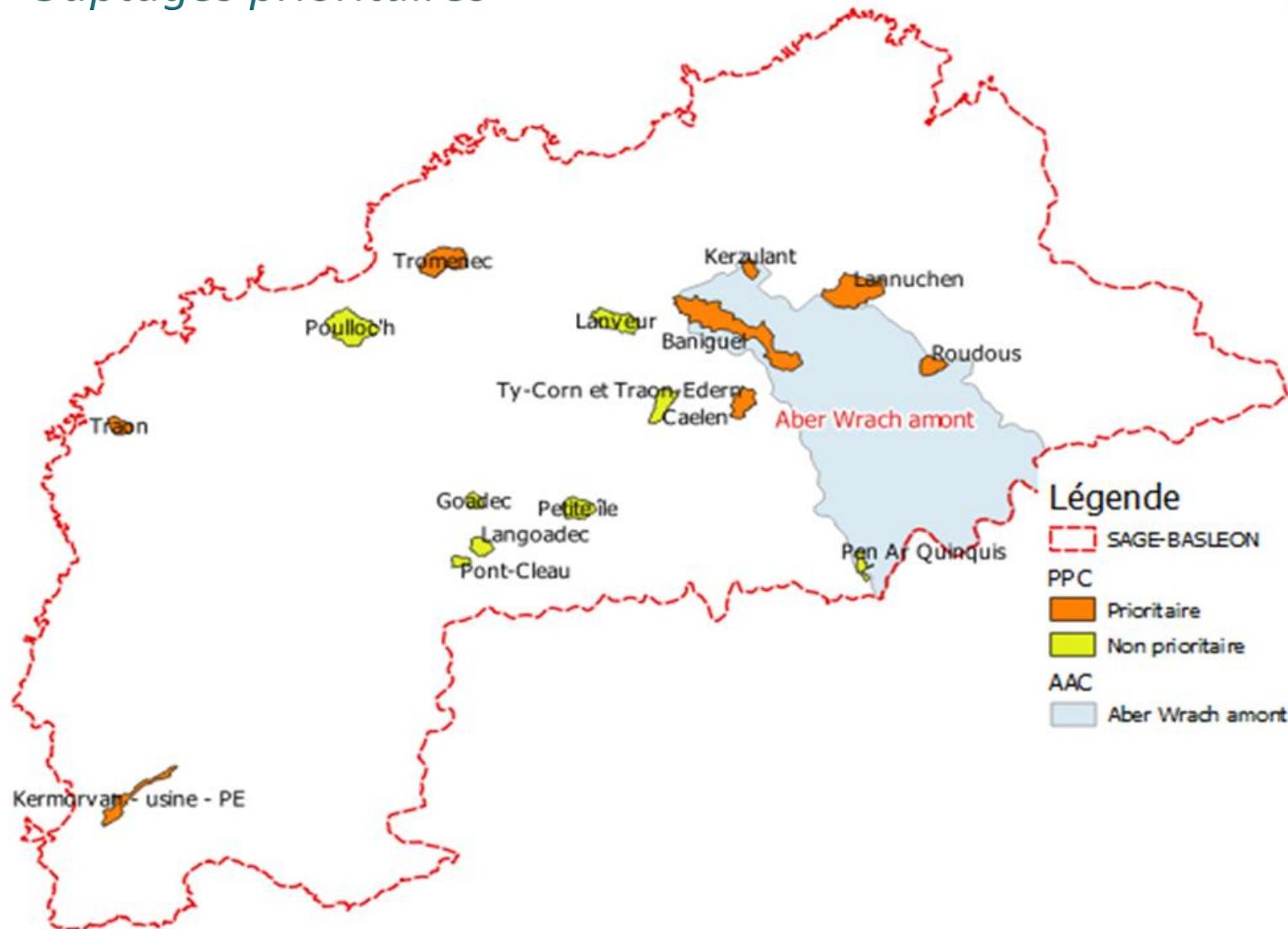
- 10 ha de zones humides restaurées
- 1 ZH rétro littorale a fait l'objet d'une réflexion pour la mise en place d'un plan de gestion

► **Pour les diagnostics bactériologiques** :

- 50% des exploitations dont les sièges sont situés sur les bv prioritaires (LPK / plages fermées) et dans les zones prioritaires identifiées dans les profils de vulnérabilité ont fait l'objet d'un diagnostic bactériologique



Captages prioritaires





Liste des captages sensibles

Commune	Nom	NO3	Pesticides
Coat-Méal	Goadec	x	
Le Folgoët	Lannuchen	x	x
Lannilis	Lanveur	x	
Milizac-Guipronvel	Lanner	x	
Plouguin	Tourhip	x	
Plouvien	Caelen	x	
Plouzané	Forages kerarguen	x	
Saint-Pabu	Poulloc	x	
Saint-Thonan	Pen Ar Quinquis		x

→ SDAGE LB 2022/2027

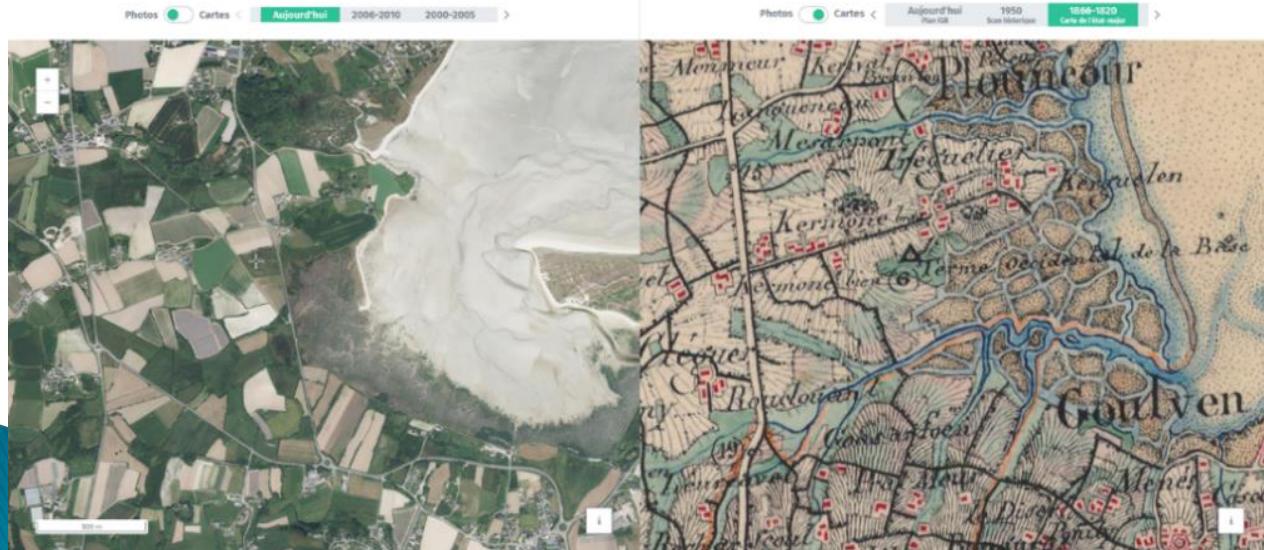


Zones humides rétro-littorales

Site n°1
-> Baie de
Goulven Ouest



Marais maritimes dans la baie, partie Ouest, et zones humides en arrière de l'ancienne voie de chemin de fer. Partie Est acquise par le Conservatoire du Littoral et gérée par la CLCL.



La baie de Goulven est le secteur de la côte septentrionale de la Basse-Bretagne où le tracé littoral a subi les plus importantes modifications au cours des 200 dernières années. Cette large échancrure qui s'ouvre entre les presqu'îles de Brignogan et de Plouescat est frangée au large par une barrière à écueils. A marée basse découvrent de vastes estrans sableux où divaguent la Flèche et le ruisseau de Kerallé.

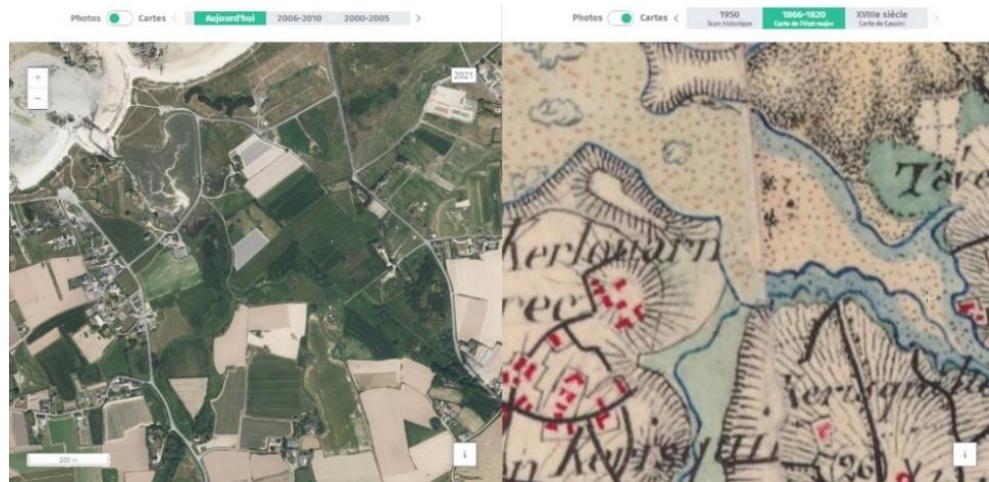


Zones humides rétro-littorales



Site n°2 -> Clapets de Kerlouan

Marais maritime asséché avec la création d'un polder en arrière de la digue.

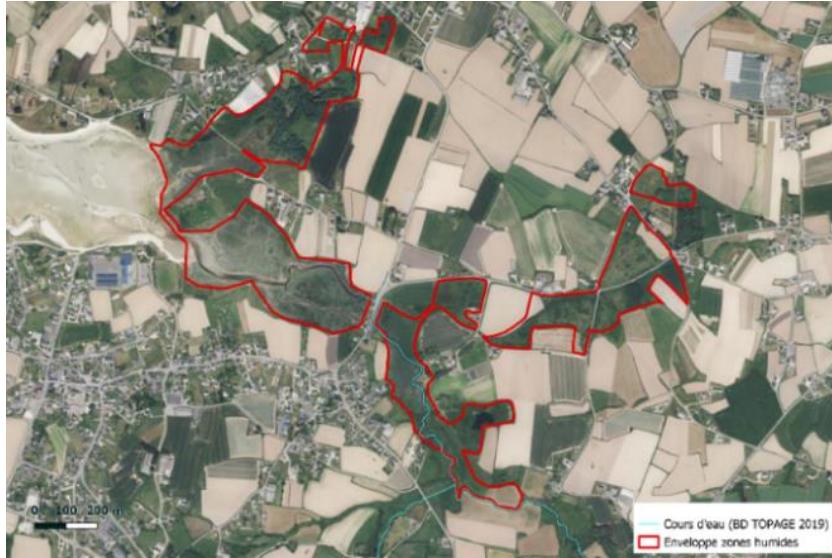


La mer remontait autrefois les vallées des ruisseaux de Kerlouan et de Rudoloc. L'endiguement de cette anse colonisée par un schorre fut projeté dès 1834 et sa réalisation effective en 1850. Le projet retenu consistait à la construction d'une digue. Un cordon sableux se développa à l'entrée de l'anse en gênant l'écoulement des eaux.

Il fallut creuser un chenal sur le flanc ouest de l'anse. Les clapets d'évacuation des aux de drainage du polder s'obstruaient rapidement et le niveau de l'étang en arrière de la digue s'éleva en ruinant les cultures dans les zones les plus basses. Actuellement l'anse est complètement ensablée et occupée par un schorre. Le polder est entièrement cultivé à l'exception des zones les plus basses occupées par des prairies.



Zones humides rétro-littorales



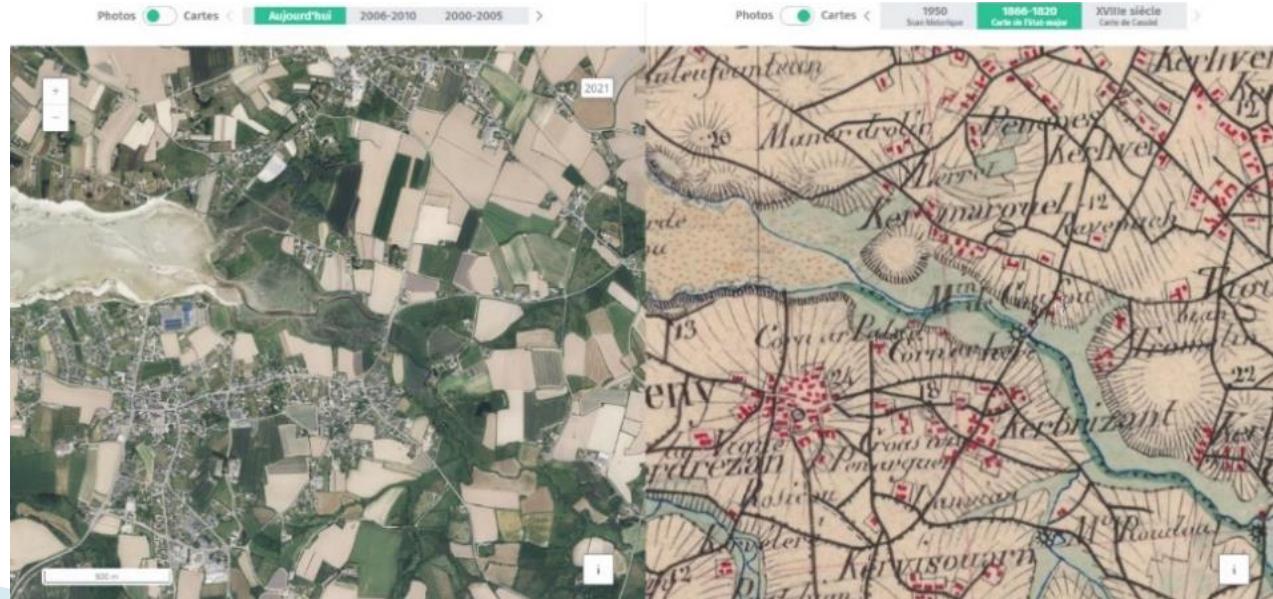
Site n°3

-> Aval Quillimadec - Couffon

Le Quillimadec débouche dans une large ria s'ouvrant entre les communes de Kerlouan et Guissény.

Cet aber est envahi par le sable et la mer s'en retire complètement lors des grandes marées, à l'exception des chenaux divagants de la rivière.

Vers 1840, le fond de l'estuaire était déjà barré par la digue du moulin de Couffon (présente sur la carte de l'état major avec le moulin). Les schorres qui occupaient l'anse de Kermarguel au nord de l'embouchure ont été en partie endigués.





Zones humides rétro-littorales

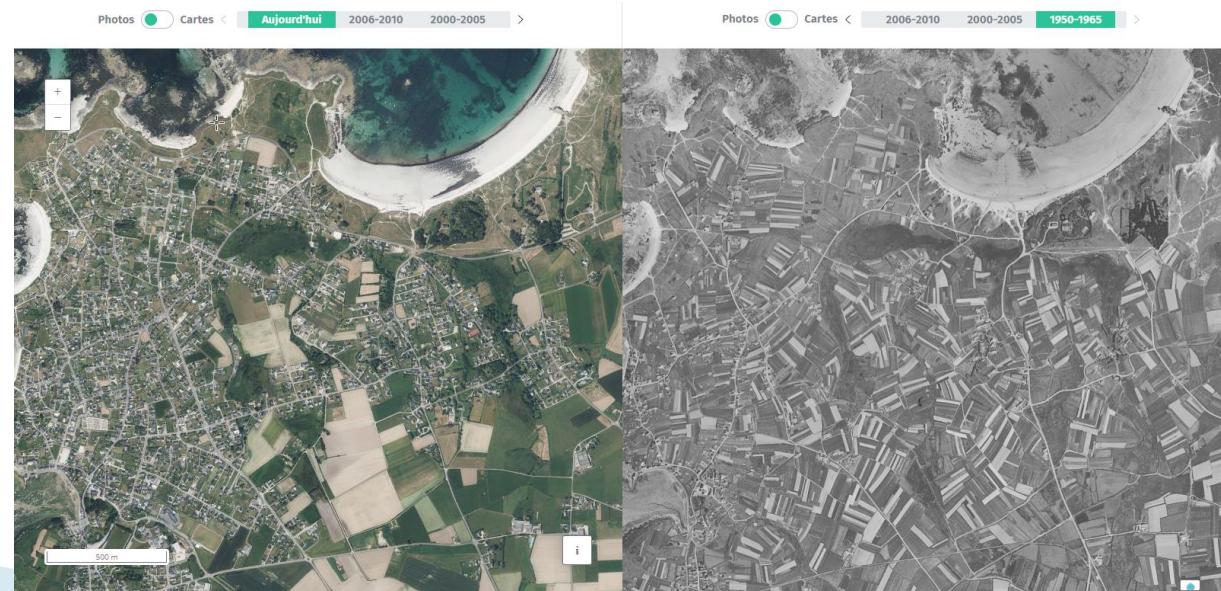


Partiellement drainé, ces terrains ont été cultivés ou laissés en prairies. Les parties les plus basses sont toujours occupées par les phragmites et inondées en hiver. Ce secteur est touché par une forte urbanisation littorale. De nombreuses maisons sont installées en bordure du marais.

Site n°4

-> *Marais de Tréompan*
(Ploudalmézeau)

Les rivages de Tréompan sont occupés par un massif dunaire isolant une dépression où s'accumulent les eaux de l'arrière-pays. Cette dépression était autrefois occupée par une phragmitaie et les eaux du marais gagnaient la mer par deux exutoires entaillant la dune.



PAOT



PAOT - > Plan d'actions Opérationnel territorialisé

- ▶ 1^{ère} réunion de travail avec la DDTM le 28/11/2022
- ▶ Echanges avec les EPCI (*petit cycle de l'eau*) : 1^{er} semestre
- ▶ Travail à finaliser pour Juin 2023 (volet stratégique)
- ▶ Bas-Léon : territoire ayant le + de masses d'eau (ME) en état moins que bon *avec le Léon-Trégor*
- ▶ PAOT :
 - outil de reporting de mise en œuvre des actions : ! se fixer des objectifs atteignables
 - 2 cycles de 3 ans (MAJ en 2025)

Axes de travail :

- > priorisation de zones : ME cours d'eau proches du bon état (AW/Q/K), PPC prioritaires, enjeu conchylicole, SAP (assainissement collectif)
- > inscription du programme prévisionnel 2023/2025 du CTU Bas-Léon,
- > se fixer des objectifs chiffrés ? (ex : réhabilitations des ANC polluants)
- > demande de report de délai pour l'atteinte du BE sur les ME Kouer ar Frout & Garo ?
- > inscription, pour information, des actions hors CTU & sur les ME en BE

Présentation des services de l'Etat

DOSSIERS EN COURS

ACTIONS EN COURS



- Captages prioritaires** : demande d'appui de la CCPA pour la procédure captage prioritaire Traon Edern & volet travaux après diagnostic bactériologique
- Diagnostics MAEC :**

-> déclaration PAC décalée au 31/05



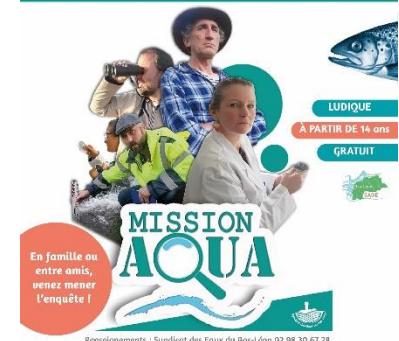
	CLCL	CCPA	CCPI	TOTAL
Agris inscrits en 2023	19	18	21	58
Pas intéressé/non engagé	19	11	4	34
TOTAL	38	29	25	92
	CLCL	CCPA	CCPI	TOTAL
MAEC EAU	0	1	4	5
MAEC HERBIVORE	3	9	12	24
MAEC BIODIV	5	7	4	16
Détail IAE1	4	4	4	12
	CLCL	CCPA	CCPI	TOTAL
Répartitions des dossiers par opérateurs				
Jonas	14	6	17	37
Noémie	5	1	2	8
Ludivine		11?		11
Marina			2?	2

- Volet agricole** : émergence d'une réflexion sur les serres
- Baignade - COPIL locaux CLCL/CCPI** : diagnostics bactériologiques & DPR2 (CCPI/CLCL)
- Profil conchylicole Blancs Sablons** : *groupe*ment retenu
RPQeau/Eurekamer/Littomatique (€ 36 690€TTC)
- Piégeage** : campagne étendue jusqu'à fin août
- Qualité des eaux** : campagne eaux souterraines à venir,...
- Communication - sensibilisation** :
 - évènementiels : fête touristique de Landunvez, Forum de Ploudaniel, Esti'vent,...
 - macarons *ici commence la mer*/pochoirs : distribution terminée
 - mise à disposition de l'Escape game
 - campagne de sensibilisation « usages littoraux » : à lancer



NOUVEAU !
La truite Fario a disparu de l'Aber Léon !
Vous avez 45 minutes pour résoudre cette énigme

ESCAPE GAME BAS-LÉON



En famille ou entre amis, venez mener l'enquête !

Renseignements : Syndicat des Eaux du Bas-Léon 02 98 30 67 28
actionsnomad@basleon.orange.fr



Réglisse est adorable,
dommage qu'il ne ramasse pas
ses crottes lui-même.



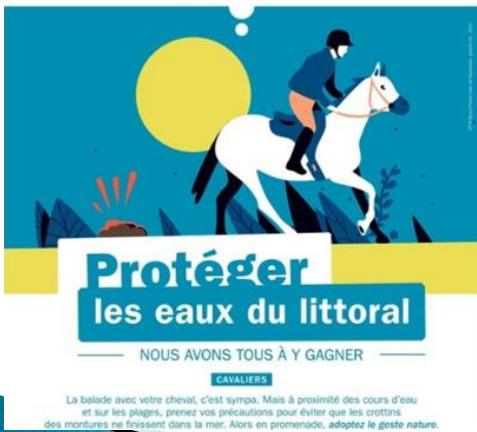
Protéger les eaux du littoral

NOUS AVONS TOUTS À Y GAGNER

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Les déjections canines sur les plages et dans les caniveaux finissent toujours dans la mer et la polluent.
La solution ? Ramassez et jetez à la poubelle les crottes de vos petits compagnons.

Cavaliers, avez-vous toujours le bon geste nature ?



Protéger les eaux du littoral

NOUS AVONS TOUTS À Y GAGNER

CAVALIERS

La balade avec votre cheval, c'est sympa. Mais à proximité des cours d'eau et sur les plages, prenez vos précautions pour éviter que les crottins des montures ne finissent dans la mer. Alors en promenade, adoptez le geste nature.

Êtes-vous si sûr
d'aimer la nature ?



Protéger les eaux du littoral

NOUS AVONS TOUTS À Y GAGNER

PRATIQUANTS DE CARAVANING

Vous le savez, déverser vos eaux sales (vaisselle, toilettes) dans la nature ou dans les caniveaux n'est pas la solution.
Ayez le bon réflexe : rendez-vous dans les aires aménagées.

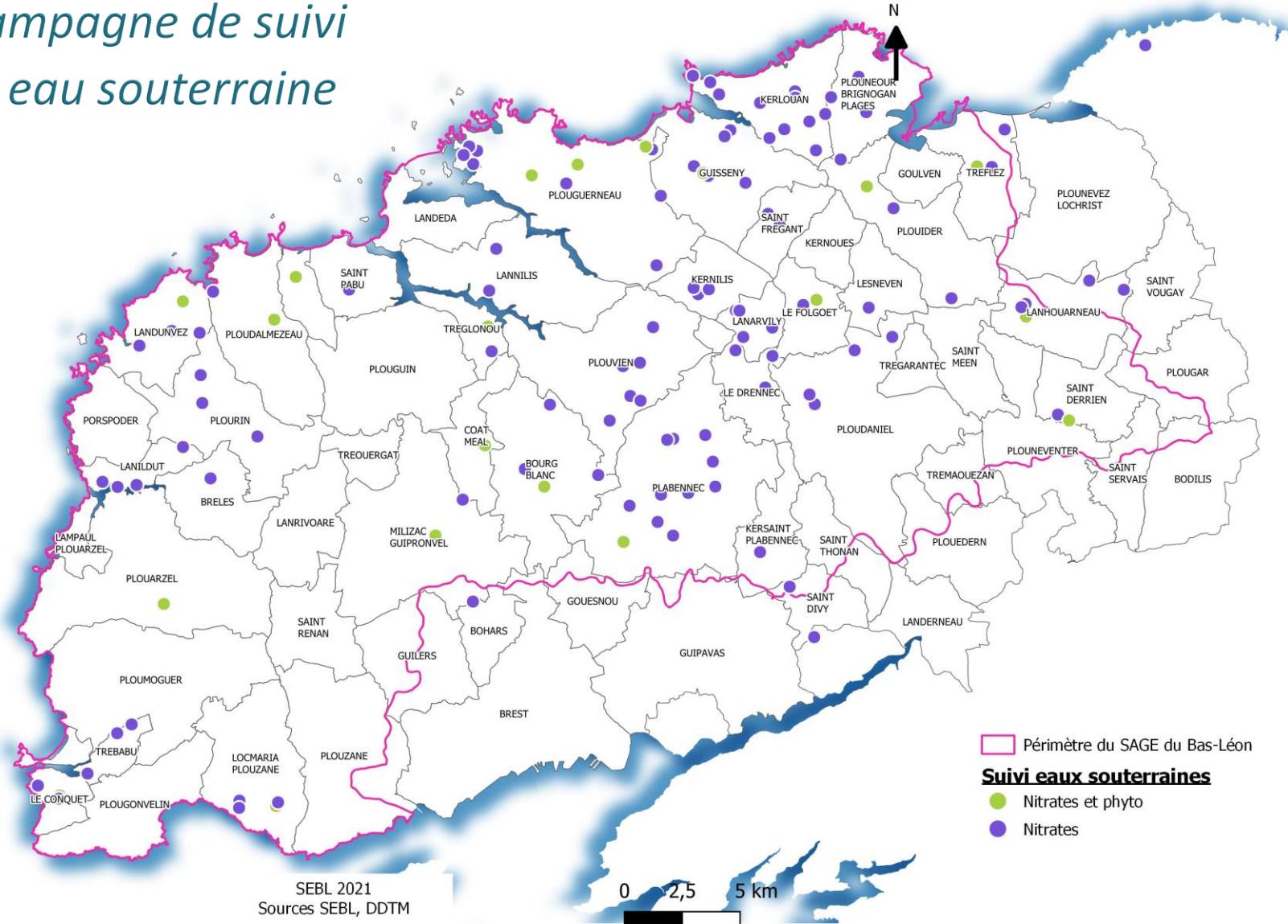
Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner

- Des enjeux sanitaires & économiques : les eaux du littoral peuvent être contaminées par des pollutions diverses : les contaminations microbiologiques. Ces pollutions fécales (*rejets d'assainissement, d'agriculture, de certains loisirs & pratiques*) peuvent porter atteinte à la santé humaine, aux milieux, aux activités et au territoire.
- Kit de sensibilisation élaboré par la CLE Rance Frémur baie de Beauvais en partenariat avec les EPCI, les CLE " Arguenon-Fresnaye" & "Bassins Côtiers Dol-de-Bretagne" (divers formats : films thématiques, affiches,...)*

Possibilité de faire appel à des médiateurs via des financements FEAMPA
(fonds européens pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture)



Campagne de suivi en eau souterraine



Focus sur le bocage



Bocage



-> Dépôt d'une feuille de route commune à l'échelle du Bas-Léon pour le 23/06

Objectifs :

- Intégrer les actions d'animation déjà réalisées à l'échelle du Bas-Léon (lettre d'info, concours, fiche ...) actuellement via AAP TVB, demain via BB3
- Faciliter les interventions à l'échelle du territoire (plan de gestion durable des haies,...)
- Monter des projets à plus grande échelle (ex : filière bois-énergie)
- Financement : chaque structure garde la maîtrise des demandes de subvention/volets travaux

► Principales actions :

- **Volet communication** : maintien des actions du programme BB2 (pédagogie, sensibilisation ...)
- **Volet réglementaire** : accompagnement des agriculteurs (nouvelle PAC) et EPCI (PLUi, SCoT)
- **Volet valorisation** : communiquer sur la gestion durable (panneau bord de route, sortie aux pieds des haies) et promotion de toutes les valorisations possibles / Développer les formations pour les agriculteurs et les collectivités / Développer une filière de valorisation du bois de bocage / Réaliser des Plan de gestion durable des Haies / CGA / Label Haie
- **Travaux** : maintien des mêmes objectifs que dans le programme BB2 (18 km / an maximum)

► Evolution des modalités de subvention :

- les volets animation & travaux seront subventionnés au forfait : animation calculé sur une base horaire de 34 €/h : subvention entre 40% et 80 % suivant les thématiques volet travaux calculé suivant un coût moyen



Bocage -> Volet financier & moyens



Animation	2023	2024	2025	2026	2027
Budget	43 863 €	54 638 €	54 638 €	54 638 €	54 638 €
ETP	0,9	1	1	1	1
Subvention prévi 70%	30 704 €	38 247 €	38 247 €	38 247 €	38 247 €

calcul sur 1ETP

1607h à 34€/h

Travaux	23-24	24-25	25-26	26-27
Budget TTC	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Subvention prévi 80% sur HT	136 000 €	136 000 €	136 000 €	136 000 €

calcul sur
170 000€HT

Les travaux BB3 seront subventionnés à hauteur de 80 % du coût forfaitaire

Enjeu quantitatif



Démarche ECONOMIE D'EAU

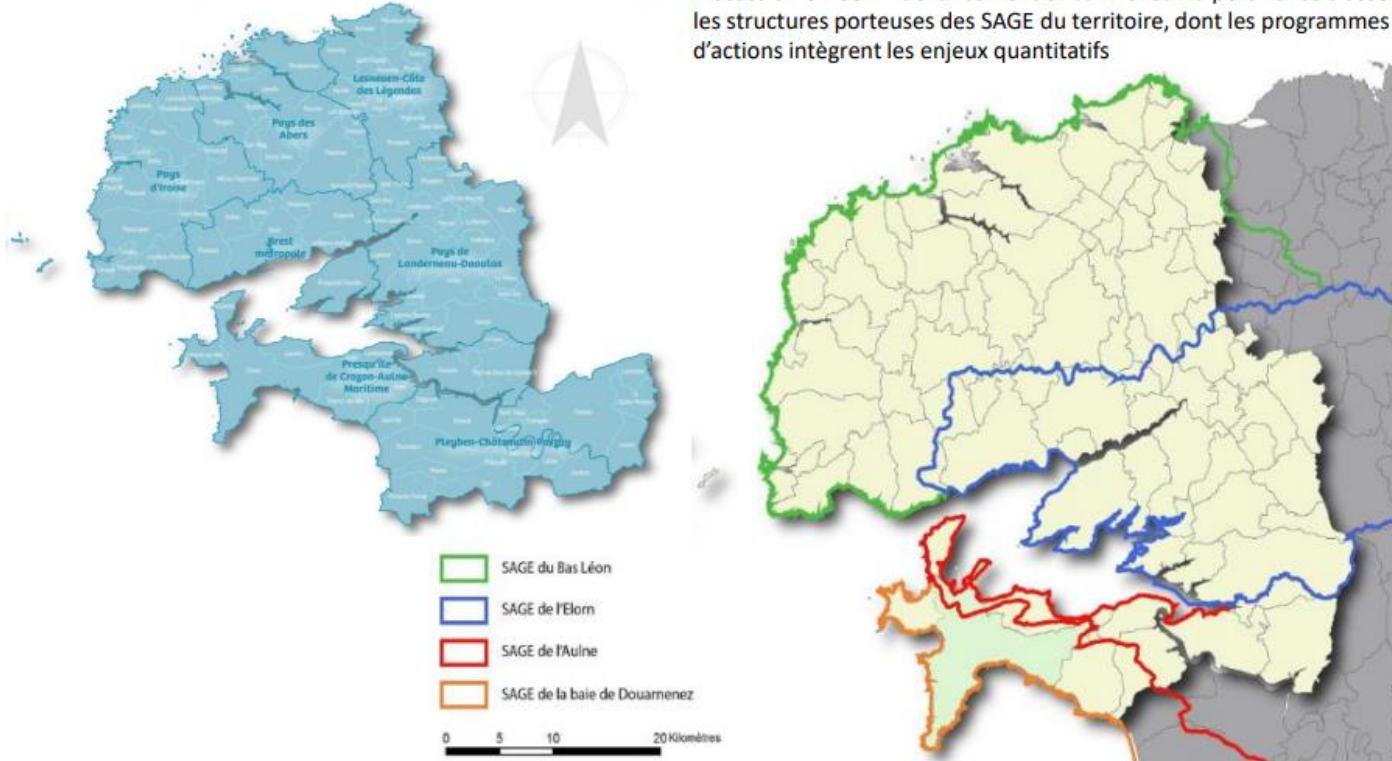
- ▶ Pilotage Eau du ponant
- ▶ 9 axes
- ▶ 1^{er} échange axes 1 « Amélioration des connaissances sur les ressources existantes » & 3 « Protection de la ressource » pilotés par les Syndicats de Bassins de l'Elorn & du Bas-Léon (le 23 mai)
- ▶ Participants : syndicats, département, BM

	Axe	Pilote
1	Amélioration des connaissances sur les ressources existantes	SBE / SEBL
2	Mobilisation d'autres ressources en eau	SEA
3	Protection de la ressource	SBE / SEBL
4	Performance des systèmes d'alimentation en eau potable	EDP
5	Observatoire des usages de l'eau	EDP / ADEUPA
6	Sensibilisation des usagers domestiques	
7	Sensibilisation des usagers non domestiques	CCI
8	Levier « Prix de l'Eau »	CAPLD
9	Gestion de crise	EDP

PERIMETRE

Démarche économie d'eau Pays de Brest

- ⇒ Démarche initialement envisagée à l'échelle du Pays de Brest
- ⇒ Discussion en COPIL de lancement en Janvier sur la pertinence d'associer les structures porteuses des SAGE du territoire, dont les programmes d'actions intègrent les enjeux quantitatifs



Définir / partager des méthodologies pour améliorer la connaissance en concertation avec les structures chargées d'animer les SAGE sur le Pays de Brest en s'appuyant sur ce qui est déjà initié ou programmé à l'échelle départementale et/ou régionale.

Démarche économie d'eau

Pays de Brest

ETAT DES LIEUX – TERRITOIRE BAS-LEON

AXES D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES PRE-IDENTIFIEES (VOLET RESSOURCES, A COMPLÉTER EN PARRALE SUR LE VOLET « USAGES ») :



- ▶ OBTENIR UN DIAGNOSTIC PRECIS DU TERRITOIRE
- ▶ DRESSER UN BILAN DES RESSOURCES EXISTANTES & DISPONIBLES / BESOINS
- ▶ MIEUX ANTICIPER LA SECURISATION DU TERRITOIRE (REGULATION ENTRE RESERVOIRS)
- ▶ EVALUER L'IMPACT SUR LE MILIEU / LA RESSOURCE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE
- ▶ DÉFINIR DES SCENARIOS SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DE LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT /SAGE

Cela implique de :

- Approfondir les connaissances sur les ressources exploitées et disponibles
- Connaître les consommations d'eau potable du réseau public par catégorie d'usagers
 - Connaître les consommations d'eau potable hors réseau public
- Mieux appréhender le fonctionnement des ressources souterraines

Gestion des inondations

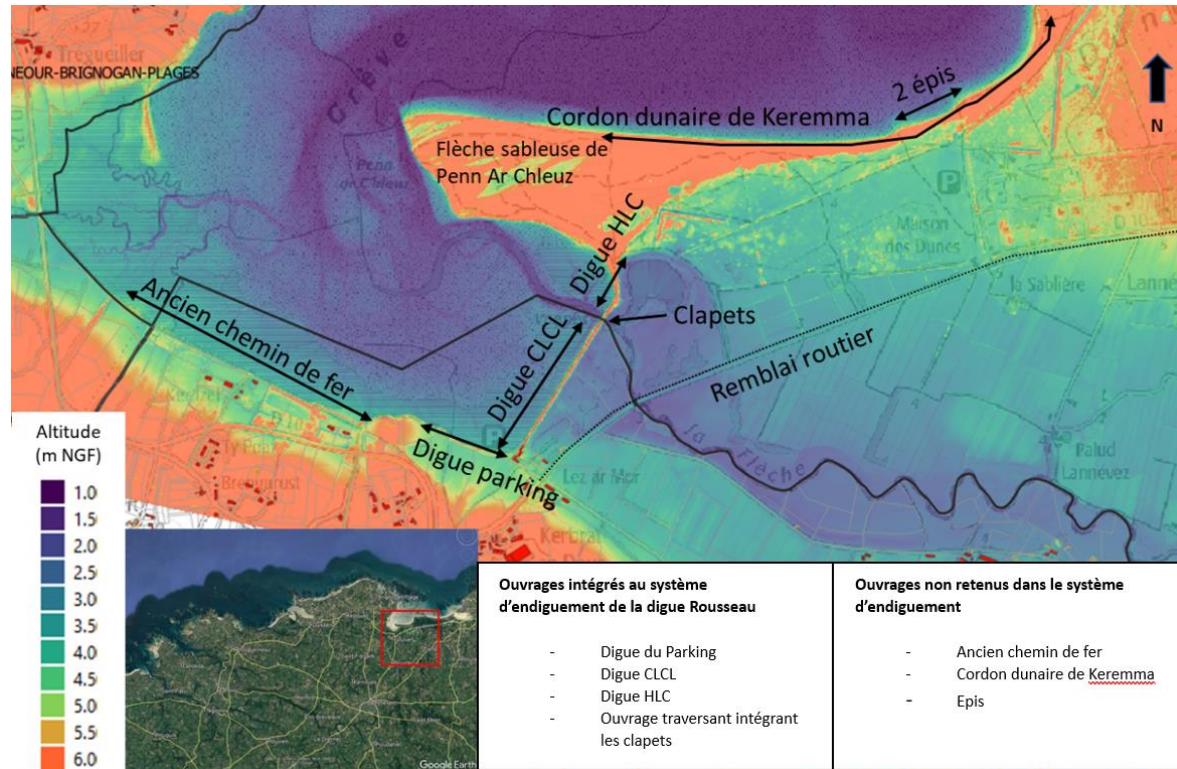


Digue Rousseau

PROCEDURE DE GESTION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT



- ▶ Compétence GEMAPI transférée aux EPCI au 1^{er} janvier 2018
- ▶ Ouvrage situé sur 2 EPCI (CLCL & HLC) & 2 communes Goulven - Tréflez
- ▶ Propriétaire le conservatoire du littoral jusqu'au 28/01/2024
- ▶ **Délégation de la gestion de la digue au SEBL (EPAGE) - > demande du sous Préfet le 28 mars**
- ▶ Date limite du dépôt de la demande d'autorisation pour la régularisation du suivi de l'exploitation du système d'endiguement fixée au 31 décembre 2021 - > **dérogation accordée jusqu'au 30 juin 2023**



Périmètre du système d'endiguement retenu :

- la digue Rousseau : 650 m.
- la digue du parking de Goulven : 280 m.
- 3 clapets anti marée + 3 clapets de secours



Digue Rousseau -> missions confiées au SEBL

Missions confiées au SEBL par voix de convention de délégation:

- coordination des dossiers administratifs et des études ;
- protection des zones concernées par la digue dans la limite du niveau de protection officiellement acté dans les dossiers d'autorisation ;
- gestion courante : coordination, contrôle des ouvrages, gestion des clapets, inspection visuelle, registre de l'ouvrage, suivi administratif, veille météo, Visites Techniques Approfondies (VTA)/Etudes De Dangers (EDD)/Rapport de surveillance, entretien de la végétation, nettoyage et petits travaux, travaux, suivi topo-morphologique dune ;
- gestion en cas d'alerte : mobilisation des moyens nécessaires, suivi de l'événement et inspection visuelle, travaux d'urgence et activation des PCS en lien avec les communes ;
- gestion post-crise : contrôle des ouvrages, inspection visuelle, registre ouvrage, comptes rendus des dommages/travaux, fiche d'événement important pour la sûreté hydraulique (EISH), suivi administratif, VTA, travaux d'urgence, maintenance technique post-crise.

En tant qu'autorités gemapiennes, la CLCL et HLC s'engagent à :

- présenter et valider en commission ad hoc (environnement, ...) et/ou en Bureau communautaire et/ou en Conseil communautaire, les programmes d'intervention annuels ou pluriannuels et les budgets associés ;
- participer aux réunions techniques et de concertation organisées dans le cadre de la mise en œuvre des actions du volet milieux aquatiques ;
- échanger avec le syndicat toutes les informations, données, rapports et publications utiles à leurs problématiques communes.

Objectif : garantir l'intégrité de l'ouvrage et le maintien du niveau de sûreté retenu par les EPCI



Digue Rousseau -> mise en œuvre et calendrier

Mise en œuvre de la délégation

- Collaboration active des EPCI, SEBL, communes, conservatoire du littoral et appui juridique/services de l'Etat afin de déposer le dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement de la digue Rousseau pour le 30 Juin et établir convention de délégation → **demande d'autorisation à déposer par le gestionnaire de la digue**
- 1 convention de prestation de services entre le SEBL et la CLCL (→ à rédiger)
- 1 convention entre le SEBL et les communes de Tréflez et Goulven (protocole de surveillance). Les communes participent dans le cadre de leur pouvoir de police générale :
 - à la surveillance de l'état des digues
 - à la gestion en cas d'alerte : mobilisation des moyens nécessaires, suivi de l'évènement et inspection visuelle, travaux d'urgence et activation des PCS.

Calendrier acté avec le Sous-Préfet

Instances autorisant la signature de la convention de délégation (et le dépôt du dossier d'autorisation pour le syndicat)

- SEBL : Commission Permanente : 31/05/23 puis Comité Syndical le 29/06/23
- CLCL : Conseil communautaire : 31/05/23
- HLC : Conseil communautaire : 24/06/23

AVIS DE LA CLE

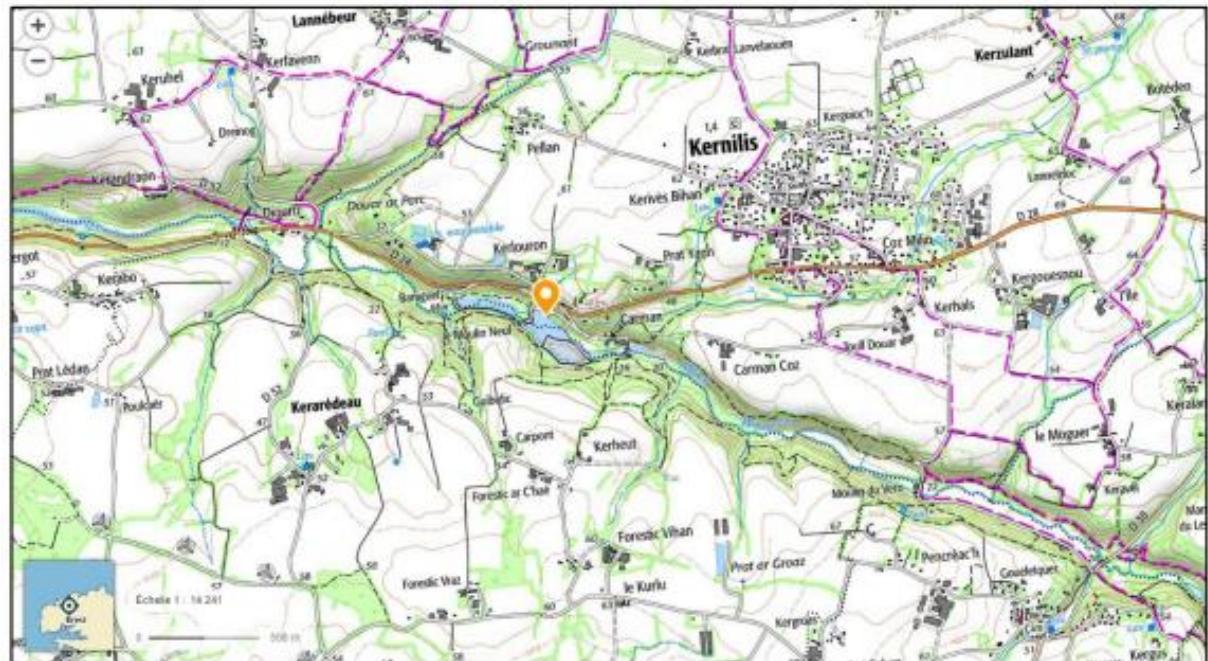


Avis de la CLE : curage des retenues d'eau potable de Moulin Neuf et de Baniguel

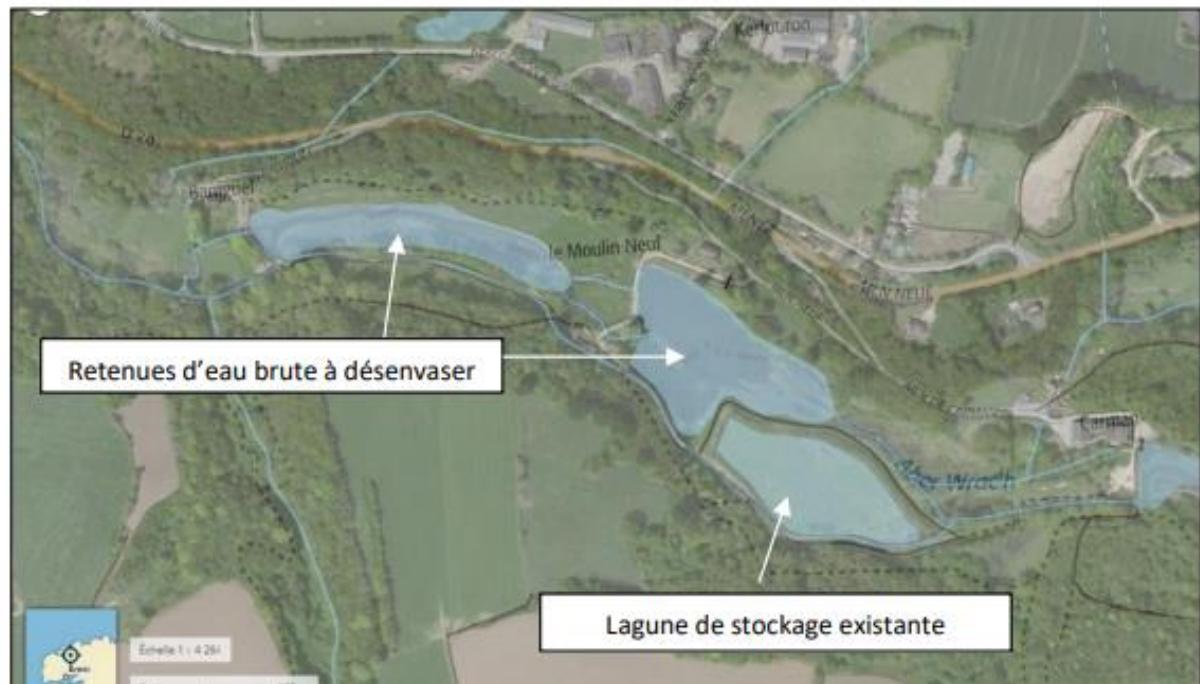
- ▶ Cadre : instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale
- ▶ Opération portée par le Syndicat des eaux du Bas-Léon
- ▶ Avis de la CLE sur le projet : 4 juin
- ▶ **Consultation par voie de mail : projet de courrier + note associée**
- ▶ Projet compatible avec les dispositions (PAGD) et conforme au règlement du SAGE du Bas-Léon. *Les problématiques environnementales ont été prises en compte dans le cadre de son élaboration, et que c'est le scénario présentant le moindre impact environnemental qui a été retenu.*

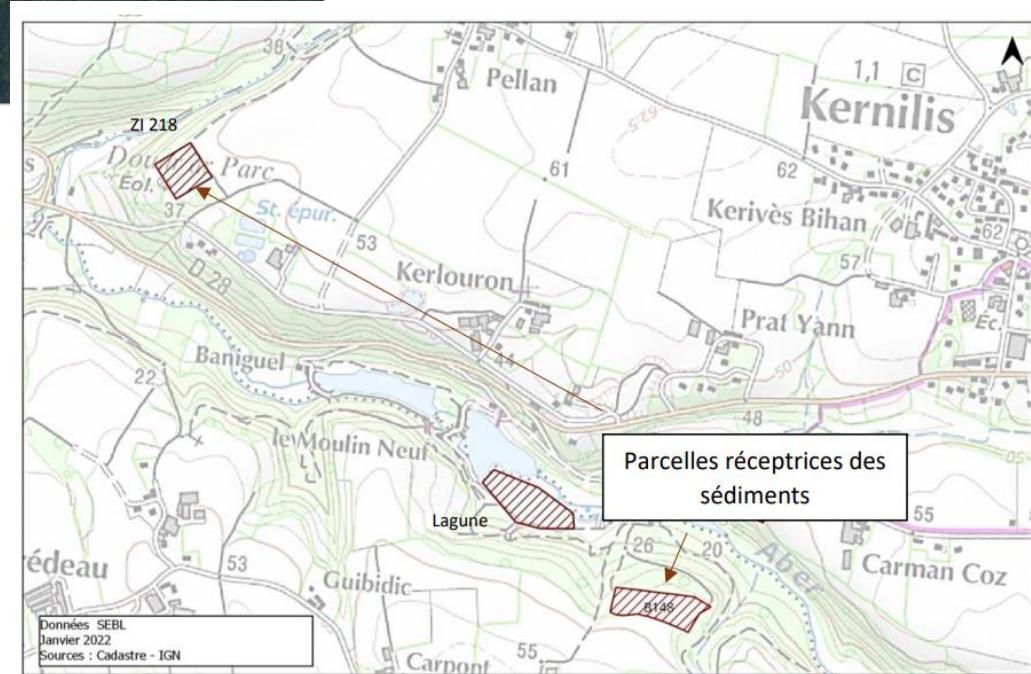
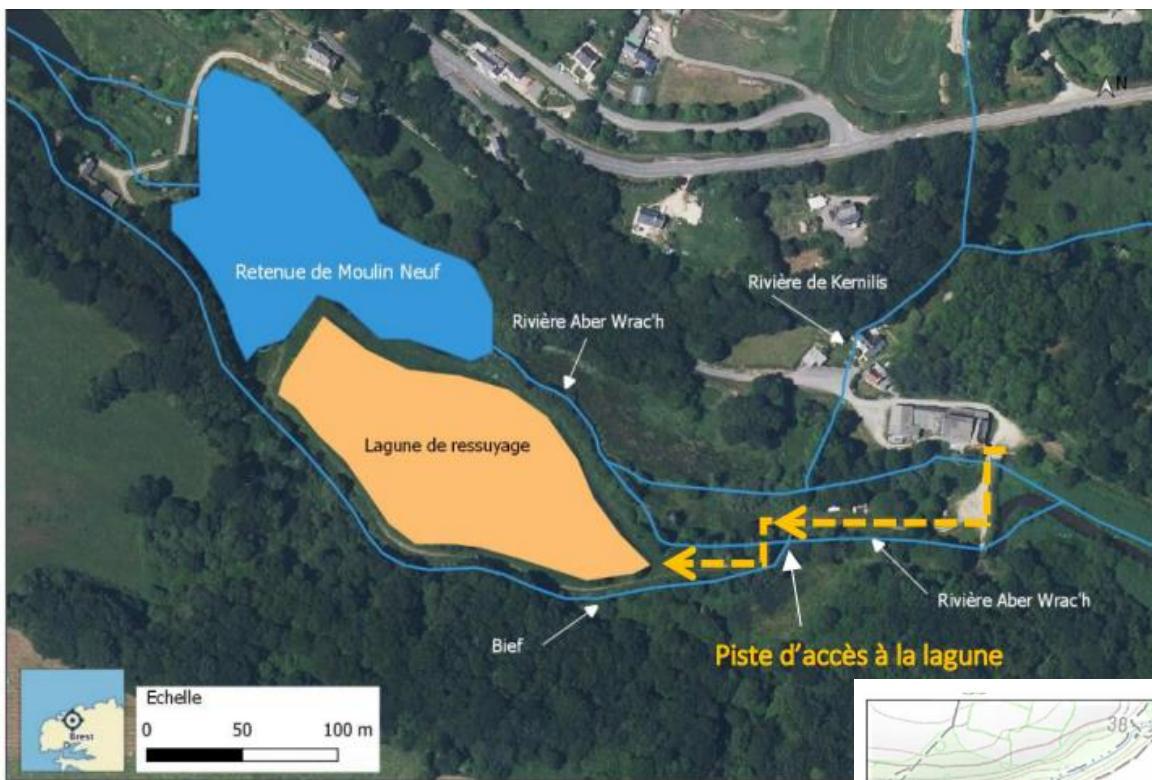
Avis favorable

(points de vigilance soulignés sur les diapositives suivantes)



Localisation du projet





Localisation des parcelles réceptrices des sédiments de la lagune



Avis de la CLE : curage des retenues d'eau potable de Moulin Neuf et de Baniguel

ZONES HUMIDES : pas de destruction de ZH – vigilance à la préservation des ZH à proximité pour éviter tout impact et dégradations

VIDANGE DU PLAN D'EAU :

- vidange des deux retenues à compter d'avril avec remise en eau envisagée à compter de juillet : phasage conforme à la réglementation visant à éviter les nuisances à la reproduction des salmonidés, ainsi que les périodes d'étiage sévère ou de fortes précipitations
- continuité des écoulements de l'Aber Wrac'h assurée par le bief de contournement existant, permettant ainsi de maintenir la continuité écologique et sédimentaire
- mode opératoire projeté conforme aux préconisations qui s'appliquent à ce type d'opération : abaissement progressif du niveau d'eau dans les retenues, contrôle du débit de vidange, organisation d'une pêche de sauvegarde en fin de vidange, mise en place d'un suivi de la qualité physico-chimique et biologique de l'eau de la rivière Aber Wrac'h
- Recommandations de la CLE : vigilance concernant le maintien de la qualité de l'eau pendant les phases de vidange, de curage et de remise en eau, afin de ne pas impacter le milieu récepteur et les espèces piscicoles à l'aval des retenues. Toutes les mesures de précautions devront être prises au cours de l'opération, pour limiter les risques de pollutions diffuses et les déversements accidentels d'hydrocarbures, compte tenu de la présence des véhicules motorisés sur les sites. Concernant le remplissage des étangs en fin d'opération, celui-ci devra être opéré de manière progressive, et ne devra pas être réalisé au détriment du débit attendu dans le bief de contournement permettant d'assurer la continuité des espèces piscicoles.

TRANSPORT & EVACUATION DES SEDIMENTS :

- valorisation pour du reprofilage et de la création de talus
- émissions intégralement compensées dans le cadre de l'opération, via la mise en œuvre de mesures de compensation (reboisement de parcelle, végétalisation, création de talus paysagers et antiérosifs), la CLE rappelle les enjeux climatiques et la nécessité de limiter autant que possible ces émissions. Dans une logique de cercle vertueux, la CLE encourage à une valorisation et une réutilisation des matériaux à des fins de création de talus antiérosifs sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h.



Avis de la CLE : curage des retenues d'eau potable de Moulin Neuf et de Baniguel



ESPECES ENVAHISANTES : vigilance particulière à apporter à la propreté des véhicules de chantier en arrivant sur site. Le dossier fait mention du nettoyage des roues des véhicules en sortie des retenues. Ce dispositif devra également s'appliquer en entrée du site pour éviter leur propagation.



SECURISATION DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE :

L'augmentation du volume de stockage d'eau brute sur le site permettra de sécuriser davantage la production d'eau potable sur le territoire, notamment lors de période d'étiage sévère. La compatibilité de ce projet avec le SAGE du Bas-Léon découle donc :

- de l'absence de destruction et d'impact sur les zones humides,
- des mesures de suivi de la qualité des eaux prévues pendant la phase de vidange et de travaux,
- des mesures de maîtrise des risques de pollution prévues,
- du maintien de la continuité écologique de l'Aber Wrac'h pendant l'opération, via le bief de contournement des étangs,
- de l'objectif de sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire,



Curage des retenues d'eau potable de Moulin Neuf et de Baniguel : RETOURS

► Mairie de Guissény :

- ESPECES ENVAHISANTES : une vigilance particulière sera à apporter à la propreté des véhicules de chantier en arrivant sur site. Le dossier fait mention du nettoyage des roues des véhicules en sortie des retenues. Ce dispositif devra également s'appliquer en entrée du site pour éviter leur propagation.

► M. PIRIOIU

- en pages 2 de l'avis lignes 9 et 10 , il est écrit : "mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau (paramètres turbidité, MES, Ammonium, oxygène dissous, température). Je souhaiterais que ceci soit complété ainsi: "mise en place d'un suivi de la qualité physico-chimique et biologique de l'eau de la rivière Aber Wrac'h (turbidité, MES, ammonium, oxygène dissous, température, hydrocarbures, métaux lourds, indices biologiques) avec un point à l'amont (station alerte 4 km en amont - > suivi RCS) des travaux et un autre à l'aval, ainsi que avant, pendant (prévu) et après les travaux. Les MES seront aussi analysées dans le cours d'eau à l'amont et à l'aval au droit de chacune des deux parcelles réceptrices des sédiments, avant, pendant et après les dépôts". => ajustement en conséquence

Remarques ne nécessitant pas de modification :

► AAPPMA PACL - Yves Chaigneau

- Le projet de curage des retenues d'eau potable de Baniguel et Moulin Neuf situées à Kernilis est cohérent. La continuité écologique semble prise en compte par le flux assuré dans le bief de contournement durant l'opération. Dans le cadre de la pêche de sauvegarde réalisé à cette occasion, il serait souhaitable que nous soyons associés à ce projet avec l'aide technique sans doute de notre fédération. Il sera nécessaire d'en préciser les modalités pratiques, le volume piscicole est loin d'être négligeable dans ces deux plans d'eau, et outre les espèces traditionnellement rencontrées (truites farios) notamment des poissons migrateurs seront inévitablement concernés (truites de mer, anguilles, saumons). Le transport des captures devra se faire au minimum au niveau de Carman sous condition que les vannes soient fermées. Tout lâcher en dessous entraînerait une perte inéluctable. En conclusion, L'AAPPMA PACL donne un avis favorable au projet porté par le Syndicat des eaux du Bas-Léon.

► M. PENNEC – Maire de LANHOUARNEAU

- Interrogation concerne le devenir de la lagune de décantation une celle-ci vidangée au bout des 3 années ?



CALENDRIER

- **9 juin** : bureau de CLE
- **23 juin** : CLE
- **27 Juillet** : signature officielle du CTU Bas-Léon 2023/2025
- **Septembre - octobre** : Echanges technique animateurs Bas-Léon
- **Octobre** : COTECH VMA Bas-Léon
- **7 novembre** : Réunion politique Bas-Léon
- **14 novembre** : Réunion financeurs
- **Fin novembre** : COPILs (AW-F-Q + ABAbGCM + AI-LPK + CAV)
 - ↳ **VALIDATION DES PROGRAMMATIONS**
- **1^{er} décembre** : Bureau de CLE
- **12 décembre** : Commission Locale de l'Eau
 - ↳ **VALIDATION DES PROGRAMMES 2024 BAS-LÉON**
- **Entre le 18/12 et le 20/12** : Comité Syndical SEBL
- **Fin décembre** : Dépôt de la demande de financement n+1 (2023)

► **1er TRIMESTRE 2024 => COPIL UNIQUE BAS-LEON (1 journée)**

SAGE et volets transversaux : Prévisionnel 2023 – > Pour rappel

SAGE DU BAS-LEON PROGRAMME PREVISIONNEL 2023		Enveloppe prévisionnelle	ETP dédié	Coût affecté à l'animation	Coût affecté aux actions	Taux prévisionnel de subvention	Montant des subventions attendues	Reste à charge prévisionnel affecté aux collectivités
COORDINATION ET ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	Coordination SAGE	50 000	0,80	50 000		80%	40 000	10 000
	Secrétariat	23 500	0,50	23 500		80%	18 800	4 700
	Communication générale	9 200	0,20	9 200		0%	0	9 200
	Communication générale - Sensibilisation - Education à l'environnement - Suivi administratif et financier - SIG	15 900	0,30	15 900		80%	12 720	3 180
	Frais de fonctionnement liés aux ETP affectés à la mise en œuvre du SAGE	19 000		19 000		80%	15 200	3 800
	<i>Sous Total</i>	117 600	1,80	117 600		73,7%	86 720	30 880
VOLETS TRANSVERSAUX	Coordination - Animation CT > animation SEBL	30 150	0,55	30 150		80%	24 120	6 030
	> <i>frais de fonctionnement</i>	5 500		5 500		80%	4 400	1 100
	Etude SAGE > animation SEBL	13 250	0,25 + animation SAGE	13 250		80%	10 600	2 650
	> <i>frais de fonctionnement</i>	2 500		2 500		80%	2 000	500
	> stagiaire	4 000		4 000		80%	3 200	800
	> <i>prestation externalisée</i>	30 000			30 000	50%	15 000	15 000
	Communication générale - Sensibilisation	20 000	inclus dans l'animation du SAGE et du CT	20 000	80%	16 000	4 000	
	Education à l'environnement	5 000		5 000	70%	3 500	1 500	
	Pollutions diffuses : volet agricole > animation SEBL	56 900	1,25	56 900		80%	45 520	11 380
	> <i>frais de fonctionnement</i>	12 500		12 500		80%	10 000	2 500
	> <i>prestation externalisée, analyses PPC, achat de semence, ...</i>	28 319		28 319	70%	19 823	8 496	
	Appel à projet biodiversité-TVB	80 000	1,00	57 006	22 994	78%	62 400	17 600
	Piégeage des espèces nuisibles	13 000	Inclus VMA		13 000	0%	0	13 000
	Suivi de la qualité des eaux	60 000	inclus dans l'animation du SAGE		60 000	50%	30 000	30 000
	<i>Sous Total</i>	361 119	3,05	181 806	179 313	68,3%	246 563	114 556
	TOTAL	478 719	4,85	299 406	179 313	69,6%	333 283	145 436